



Source ADEME

Plan Climat Air Energie Territorial – Hauts Tolosans

Rapport d'évaluation intermédiaire

Intitulé de la mission : Evaluation intermédiaire du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes des Hauts-Tolosans

ACTE / SCIC Pau Pyrénées
3 place Laherrère
64000 Pau

Communauté de communes des Hauts Tolosans
1237 Rue des Pyrénées, CS 70 024
31330 Grenade-sur-Garonne

Responsable mission : Julien Birlinger

Référent technique : Marion Serin

Table des matières

1.	Contexte- des enjeux climat- Air- Energie à l'évaluation intermédiaire	
1.1	La problématique Air Energie	5
1.1.1.	La diminution des stocks d'énergies fossiles	5
1.1.2.	Le changement climatique	6
1.1.3.	La pollution de l'air	7
1.2.	Stratégies nationale et Régionale	8
1.2.1.	Les objectifs nationaux de la loi Energie-Climat	8
1.2.2.	La stratégie nationale bas carbone et budget carbone	9
1.2.3.	Le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	10
1.3.	Le Plan Climat Air Energie Territorial	11
1.3.1.	Le cadre juridique des PCAET	12
1.3.2.	Les « obligés » PCAET	12
1.3.3.	Contenu d'un Plan Climat Air Energie Territorial	12
1.3.4.	L'évaluation intermédiaire	13
1.4.	Les principales évolutions réglementaires	14
1.4.1.	Loi Elan de 2018 – Décret Tertiaire	14
1.4.2.	Loi du 22 Août 2021 – Climat et Résilience	14
1.4.3.	Loi d'accélération des Energies renouvelables	15
1.5.	L'évaluation intermédiaire du PCAET des Hauts-Tolosans	16
2.	Diagnostic initial, évolutions et réactualisation de la stratégie	
2.1.	Le diagnostic Climat-Air Energie de 2019	17
2.1.1.	Diagnostic et stratégie énergétique de 2019	17
2.1.2.	Diagnostic et stratégie climatique de 2019	18
2.1.3.	Diagnostic et stratégie sur la qualité de l'air de 2019	19
2.2.	Évolutions observées entre 2014 et 2020	20
2.2.1.	Évolution du bilan énergétique du territoire	20
2.2.2.	Évolution du bilan climatique du territoire	20
2.2.3.	Évolution de la qualité de l'air du territoire	21
2.3.	Analyse tendancielle de la stratégie	22
2.3.1	Stratégie énergétique	22
2.3.2.	Stratégie climatique	22
2.3.3.	Stratégie Air	23
3.	Evaluation du programme d'actions	
3.1.	Méthodologie	24

3.2. Évaluation par orientation stratégique	24
3.2.1. Orientation stratégique 1 : Une Gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire	24
3.2.2. Orientation stratégique 2 : Des Collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique	25
3.2.3. Orientation stratégique 3 : Une mobilisation du secteur privé	26
3.2.4. Orientation stratégique 4 : Porter les ENR à une part significative de la consommation d'énergie	27
3.2.5. Orientation stratégique 5 : Participer au développement de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	28
3.3. Synthèse de l'évaluation	29
4. Nouveau programme d'actions	
4.1. Méthodologie	30
4.2. Le nouveau programme d'actions	30
4.2.1. Orientation stratégique 1 : Une gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire	30
4.2.2. Orientation stratégique 2 : Des collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique	31
4.2.3. Orientation stratégique 3 : Une mobilisation du secteur privé	31
4.2.4. Orientation stratégique 4 : Porter les ENR à une part significative de la consommation d'énergie	32
4.2.5. Orientation stratégique 5 : Participer au développement de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	32
ANNEXE 1 – Synthèse de l'enquête communale	33
ANNEXE 2 – Évaluation des fiches actions	34

1. Contexte – des enjeux climat-Air-Energie à l'évaluation intermédiaire

1.1 La problématique Air Energie

De plus en plus d'études scientifiques (Rapport du club de Rome, Rapport Brundtland, GIEC ...) alertent sur les impacts des activités humaines sur notre environnement. Dans le cadre de cette étude territoriale, 3 problématiques sont concernées : la diminution des stocks d'énergies fossiles, le changement climatique et la pollution de l'air.

1.1.1. La diminution des stocks d'énergies fossiles

Pour leur activité, les êtres humains utilisent des ressources naturelles dont certaines sont non renouvelables. Parmi ces ressources, les énergies fossiles sont les plus prégnantes puisqu'elles sont à la base de toute l'activité humaine (extraction des ressources, transport, transformation ...). Comment faire face à la diminution des approvisionnements en énergies fossiles ?

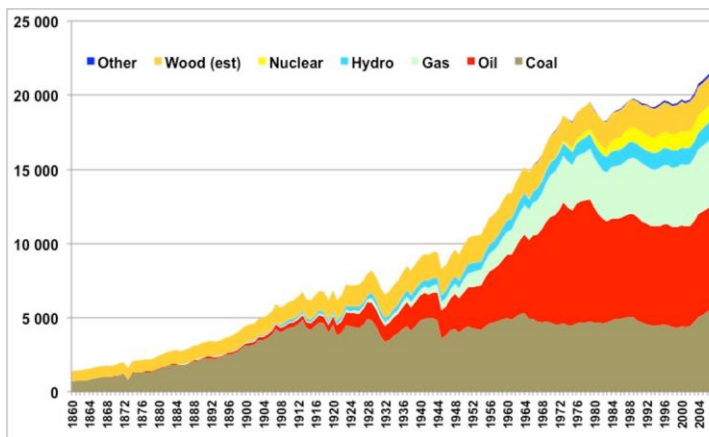


Illustration 1 : Valeur moyenne mondiale d'énergie primaire par habitant (kWh)

Source : Manicore.com – Jancovici.com

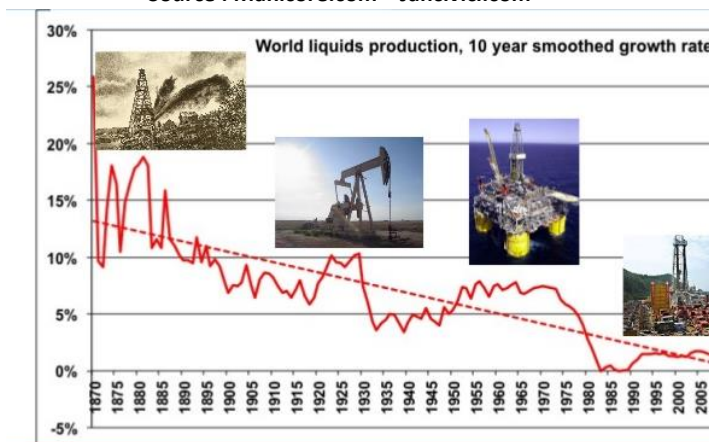


Illustration 2 : Production mondiale de pétrole liquide, taux de croissance lissé sur 10 ans (source : Manicore.com / Jancovici / carbone 4)

Le graphique 1 indique l'évolution de la consommation moyenne d'énergie par habitant sur Terre. On observe que depuis 1860, la consommation moyenne d'énergie par habitant augmente chaque année (sauf année de guerre) et que chaque nouvelle énergie découverte vient s'ajouter aux énergies déjà utilisées.

Le graphique 2, indique l'évolution du taux de croissance lissé sur 10 ans de la production mondiale de pétrole. On observe que ce taux diminue régulièrement depuis 1870. Tant que le taux est supérieur à 0, la production est plus importante d'une décennie sur l'autre. On observe que le taux de croissance s'approche de 0 (diminution de la ressource).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la source suivante : <https://jancovici.com/>

1.1.2. Le changement climatique

D'après les études du GIEC, les activités humaines émettent dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (GES) provenant directement ou indirectement de la consommation d'énergie fossile. Ces gaz à effet de serre augmentent l'effet de serre naturel, ce qui modifie le climat de la planète. Les changements climatiques impactent directement les activités humaines (sécheresses, inondations, tempêtes ...).

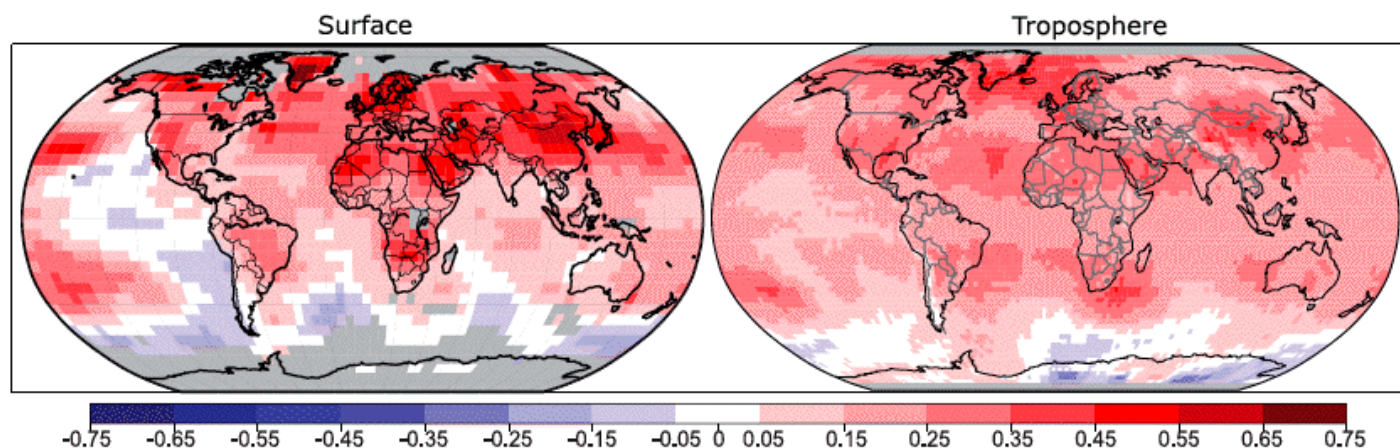


Illustration 3 : Augmentations moyennes de température par décennie de 1979 à 2005, en fonction de la région, pour la surface terrestre (à gauche) et l'ensemble de la troposphère (à droite). (Source jancovici.com)

L'illustration 3 présente l'augmentation moyenne de la température de la Terre, plus le lieu est rouge foncé plus la température a augmenté. On constate que la température augmente davantage sur terre qu'en mer.

Gaz à effet de serre [GES]	Concentration atmosphérique (ppm)		Durée de séjour dans l'atmosphère	Efficacité radiative * ($W.m^{-2}.ppm^{-1}$)	PRG à l'horizon **	
	1750	2011			20 ans	100 ans
H ₂ O	Difficilement évaluable		Heures, mois	Non calculé	Non calculé	
CO ₂	280	390	100 ans	0,014	1 par définition	
O ₃	0.025	0.034	Heures, jours	39	≈ 0	≈ 0
CH ₄	0.71	1.82	12 ans	0.37	72	25
N ₂ O	0.27	0.33	114 ans	3	289	298
Gaz fluorés	inexistants	0.001	4 mois à 50 000 ans	90 à 1 370 (340 en moyenne)	207 à 16 300	59 à 22 800

* Efficacité radiative : correspond au forçage radiatif d'1 ppm de GES.

** PRG : Potentiel de Réchauffement Global d'un gaz à effet de serre, c'est un indice qui permet de comparer l'effet radiatif de ce gaz avec celui du CO₂ (GES de référence), sur une certaine durée.

Illustration 4 : Les différents Gaz à effet de serre et leur pouvoir de réchauffement global – PRG (source <http://svt-oehmichen.over-blog.fr/>)

Le tableau 4 présente les différents gaz à effet de serre. Chaque gaz a une durée de séjour dans l'atmosphère et un impact sur l'effet de serre (efficacité radiative) différent. Ces deux paramètres permettent de calculer le potentiel de réchauffement global (PRG).

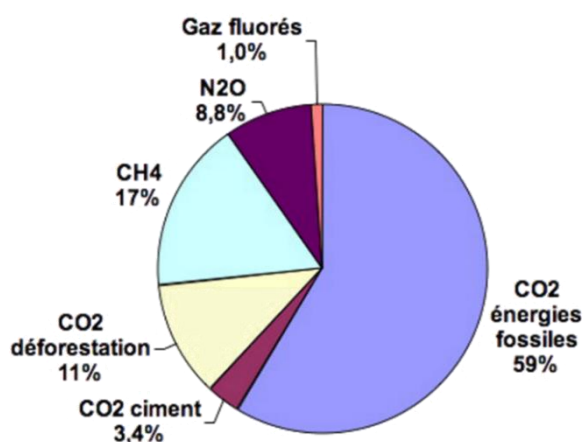


Illustration 5 : Répartition des émissions humaines de gaz à effet de serre par gaz en 2004, en pourcentage du total. (Source jancovici.com)

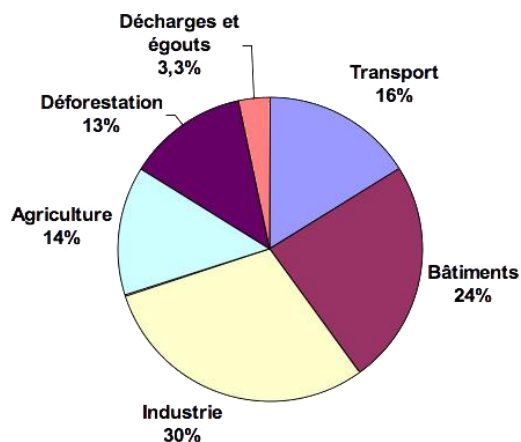


Illustration 6 : Répartition par activité des émissions de gaz à effet de serre dans le monde en 2004 en imputant les émissions des industries de l'énergie au secteur de consommation (source jancovici.com)

Le graphique 5 présente les émissions de gaz à effet de serre par type de gaz. Le CO₂ représente 73,2% des émissions.

Le Graphique 6 présente les émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité humaine. On constate que l'industrie est le premier secteur suivi des bâtiments et des transports. L'agriculture représente 14%, mais la majeure partie de la déforestation est en lien avec l'agriculture, ce qui place l'agriculture en seconde position (27%, derrière l'industrie).

1.1.3. La pollution de l'air

La consommation d'hydrocarbures a un impact direct ou indirect sur la pollution de l'air. Les activités humaines sont à l'origine des émissions de polluants atmosphériques qui nuisent à la santé humaine.

La pollution responsable de 7 millions de morts par an

En 2012, **une mort sur huit** serait due à la pollution

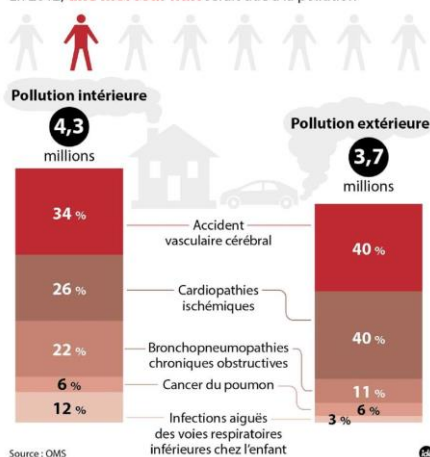


Illustration 7 : La pollution de l'air dans le monde (source OMS)

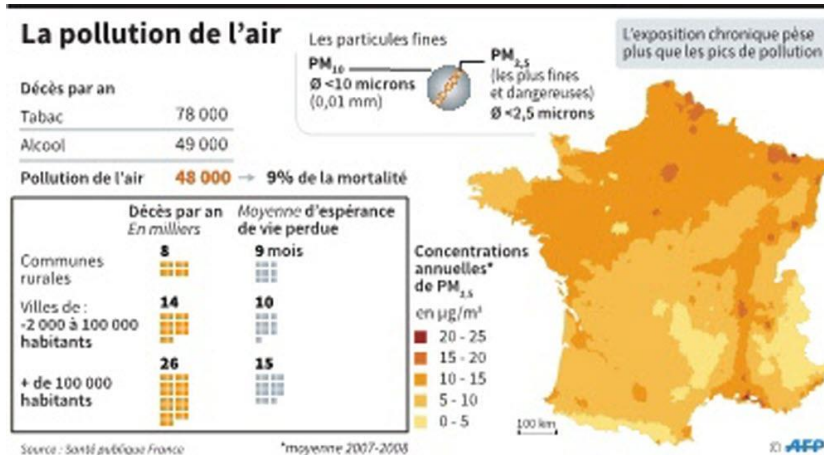


Illustration 8 : La pollution de l'air dans en France (source santé publique France)

Le graphique 7 présente la surmortalité liée à la pollution de l'air dans le monde. D'après l'OMS, elle est évaluée chaque année à 7 millions de morts. Le graphique 8 présente la surmortalité liée à la pollution de l'air en France. D'après Santé-publique-France elle est estimée chaque année à environ 48 000 morts.

Un Plan Climat Air Energie Territorial doit suivre les émissions des polluants atmosphériques suivants :

Les oxydes d'azote- NOx (NO et NO2)

Le terme « oxyde d'azote » désigne le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO2). Le NO2 est issu de l'oxydation du NO. Ils proviennent essentiellement de la combustion : des véhicules et installations de combustion. Ils sont considérés comme indicateur du trafic automobile.

Les particules - TSP, PM10 et PM2,5

Les particules en suspension ou « poussières » constituent un ensemble vaste et hétérogène de substances organiques, inorganiques et minérales. Elles sont dites primaires lorsqu'elles sont émises directement dans l'atmosphère, et sont dites secondaires lorsqu'elles se forment dans l'air à partir de polluants gazeux par transformation chimique. Les particules sont classées selon leur taille

Les composés organiques volatils - COVNM

Les COV constituent une famille de produits très larges et regroupent toutes les molécules formées d'atomes d'hydrogène et de carbone (hydrocarbure) comme le benzène (C6H6) et le toluène (C7H8). Ils sont émis lors de la combustion de carburants ou par évaporation de solvants lors de la fabrication, du stockage et de l'utilisation de peintures, encres, colles et vernis. Des COV biotiques sont également émis par les végétaux (agriculture et milieux naturels).

Le dioxyde de soufre - SO2

Le dioxyde de soufre est un polluant essentiellement industriel et provient de la combustion de carburants fossiles contenant du soufre (fioul lourd, charbon, gazole).

L'ammoniac - NH3

L'ammoniac est un polluant d'origine essentiellement agricole, produit lors d'épandages d'engrais azotés ou émis par les rejets organiques de l'élevage. Il se forme également lors de la fabrication d'engrais ammoniés.

1.2. Stratégies nationale et Régionale

Pour lutter contre ces différents problèmes, les administrations Nationales et Régionales ont établi des plans stratégiques pour atteindre les objectifs signés par la France lors des différentes conférences internationales sur le Climat (COP 21, COP 24 ...).

1.2.1. Les objectifs nationaux de la loi Energie-Climat

Les principaux objectifs de cette politique sont déclinés dans la Loi Énergie-Climat publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019. Celle-ci vise à accélérer l'action de la France dans la lutte contre le dérèglement climatique et pour la préservation de l'environnement, dans le but d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris signé en 2015 lors de la COP21 soit : éviter un changement climatique dangereux en limitant le réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2 °C et en poursuivant les efforts pour le limiter à 1,5 °C.

Elle renforce, actualise et complète les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) adoptée en 2015.

Les objectifs sur le climat et l'énergie inscrits dans la Loi Énergie-Climat :

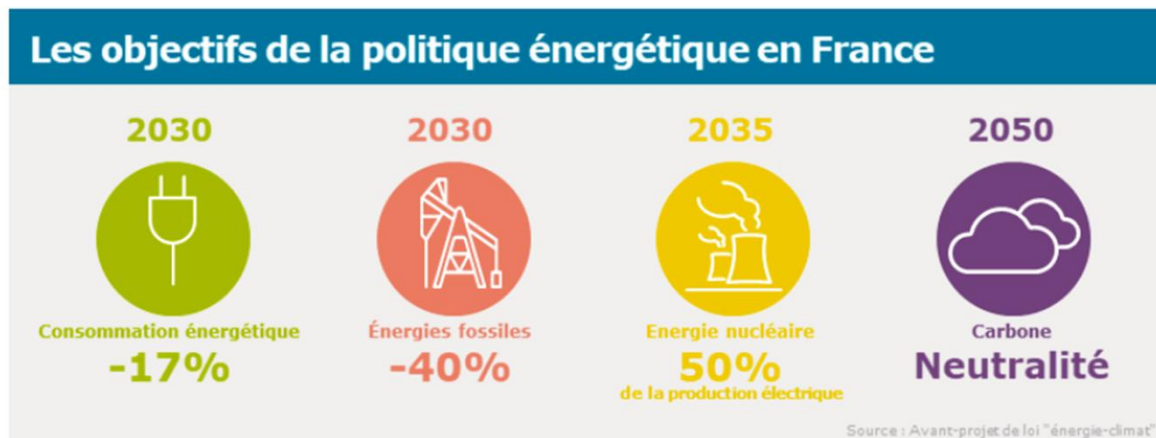


Illustration 9 : Schéma présentant les objectifs de la loi Energie-Climat

Émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- Neutralité carbone en 2050.
- Réduction de 40% des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990 (objectif identique à la LTECV).
- Division des émissions de GES par au moins 6 d'ici 2050 par rapport à 1990.
- Fermeture des dernières centrales à charbon en 2022.

Consommation d'énergie :

- Réduction de 40% de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 (au lieu de 30% dans la LTECV), en modulant cet objectif par énergie fossile en fonction du facteur d'émissions de gaz à effet de serre.
- Réduction de 50% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2050 par rapport à 2012 (objectif identique à la LTECV), en visant des objectifs intermédiaires de -7% en 2023 et -20% en 2030.

Énergies renouvelables :

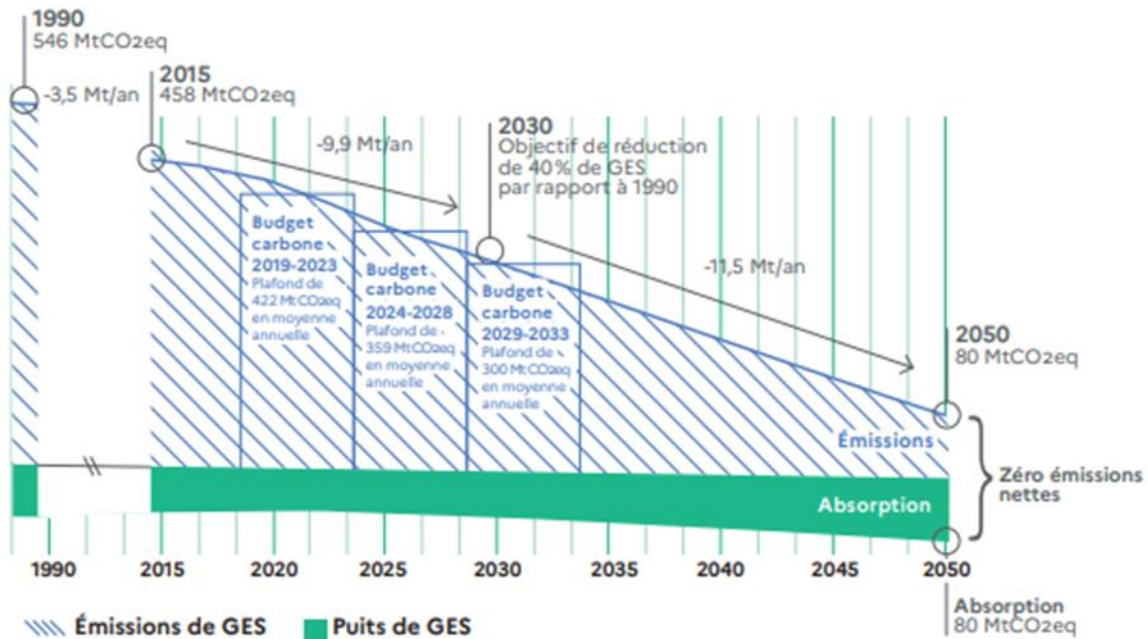
- Part de 23% dans la consommation finale en 2020 (objectif identique à la LTECV).
- Part de 33% au moins en 2030 (au lieu de 32% dans la LTECV).
- 20% d'hydrogène bas-carbone et renouvelable dans la consommation totale d'hydrogène et 40% dans la consommation d'hydrogène industriel d'ici 2030.
- Développement de 1 GW/an pour l'éolien en mer à partir de 2024.

1.2.2. La stratégie nationale bas carbone et budget carbone

La stratégie nationale bas carbone (SNBC) définit les grandes lignes des politiques transversales et sectorielles permettant d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les moyens et long-terme. Ceux-ci sont traduits dans des budgets carbone, qui sont les plafonds d'émissions à ne pas dépasser au niveau national sur des périodes de cinq ans. La SNBC est revue tous les 5 ans. La première SNBC et les premiers budgets carbones (2015-2018, 2019-2023, 2024-2028) ont été publiés en novembre 2015. La SNBC révisée a été publiée en avril 2020 et a fixé les budgets carbones de 2019 à 2033.



Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)



La SNBC s'appuie sur un scénario prospectif d'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, sans faire de paris technologiques. Celui-ci permet de définir un chemin crédible de la transition vers cet objectif, d'identifier les verrous technologiques et d'anticiper les besoins en innovation.

Illustration 10 : Schéma présentant la Stratégie nationale Bas-Carbone (SNBC)

1.2.3. Le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

En application de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, le « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDET) se substitue à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intègre à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET fixe des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

- 1) l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2) l'adaptation au changement climatique ;
- 3) La lutte contre la pollution atmosphérique ;
- 4) la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ; un programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) doit décliner les objectifs de rénovation énergétique fixés par le SRADDET en définissant les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;
- 5) le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération.

Les objectifs du SRADDET de la Région Occitanie sont les suivants :

- Consommation du bâti : Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d’ici 2040
- Consommation transports : Baisser de 40% la consommation d’énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises d’ici 2040
- Multiplier par 2.6 la production d’énergies renouvelables d’ici 2040

La Région Occitanie s’est fixée comme objectif de devenir « Région à énergie positive » d’ici 2050, soit une couverture de ces besoins de 2050 par les énergies renouvelables.

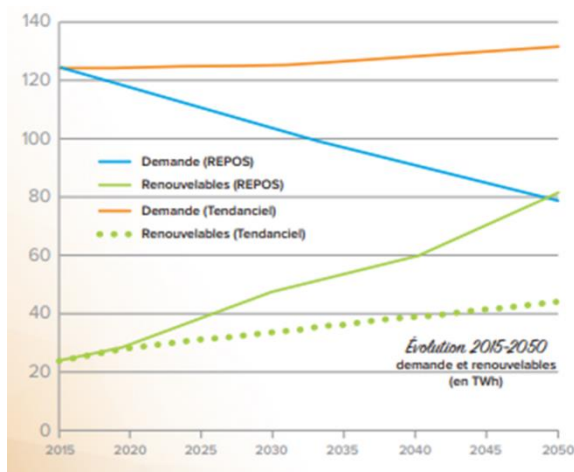


Illustration 11 : Schéma présentant la Stratégie Régionale de transition énergétique

La synthèse des objectifs Régionaux et Nationaux de transition énergétique et climatique est présentée ci-dessous

	Consommation d’énergie depuis 2015	Émissions de Gaz à effet de serre depuis 2013	Couverture des besoins par les ENR
Région	-21% en 2031 -42% en 2050	-23% en 2031 (2015) -66% en 2050 (2015)	48% en 2031 108% en 2050 = REPOS
Etat	-30% en 2030 (2012) -50% en 2050 (2012)	-40% en 2030 (1990) - 75% en 2050	32% en 2030

Illustration 12 : tableau de synthèse des objectifs Nationaux et Régionaux de transition écologique

1.3. Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un outil d’animation et de coordination de la transition énergétique d’un territoire. Il doit permettre, à l’échelle locale, de développer les énergies renouvelables, de maîtriser la consommation d’énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de s’adapter aux conséquences du dérèglement climatique.

1.3.1. Le cadre juridique des PCAET

Instaurés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, les PCAET sont définis à l'article L. 229-26 du code de l'environnement. Leur contenu et leurs modalités d'élaboration sont précisés par les articles R. 229-51 à 56 du même code.

Par ailleurs, le code général des collectivités territoriales confie aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés d'un PCAET le rôle de coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

1.3.2. Les « obligés » PCAET

Les PCAET sont obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Les EPCI de moins de 20 000 habitants peuvent s'ils le souhaitent élaborer des PCAET volontaires.

1.3.3. Contenu d'un Plan Climat Air Energie Territorial

Un Plan Climat Air Energie territorial est composé de 5 étapes :

- Un diagnostic : l'état des lieux complet de la situation énergétique (consommations et énergies renouvelables) et son potentiel de développement, l'estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et leur potentiel de réduction, l'estimation des émissions de polluants atmosphériques, l'estimation de la séquestration nette de CO2 et son potentiel de développement, l'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.
- Une stratégie : établir une vision partagée du territoire à moyen et long terme.
- Un programme d'actions : le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient s'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L.100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.
- Un dispositif de suivi-évaluation : « Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales ». (ADEME)
- Une évaluation environnementale : la démarche d'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale qui doit être engagée dès les premières étapes de l'élaboration du PCAET. Ce processus progressif et itératif d'intégration proportionnée des enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale. L'évaluation environnementale stratégique s'apparente à un outil d'aide à l'élaboration de politiques publiques.

1.3.4. L'évaluation intermédiaire

Le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 vient préciser le suivi et l'évaluation des PCAET en modifiant l'article R229-51 du code de l'environnement en ajoutant un paragraphe :

Dispositif de suivi et d'évaluation

« IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Ainsi la loi oblige les collectivités à réaliser un bilan intermédiaire au bout de 3 années de mise en œuvre.

1.4. Les principales évolutions réglementaires

Depuis la loi « transition énergétique pour la croissance verte » du 17 août 2015, de nombreux textes de loi sont venus compléter la stratégie nationale de transition écologique. Les principales évolutions qui ont un impact sur les territoires sont présentées ci-dessous.

1.4.1. Loi Elan de 2018 – Décret Tertiaire

Issu de la Loi Elan, le Décret tertiaire ou « dispositif éco-énergie tertiaire » publié en juillet 2019, impose aux bâtiments du secteur tertiaire de faire des économies d'énergie significatives.

Tous les bâtiments à usage tertiaire avec une surface au sol supérieure ou égale à **1000 m²** sont concernés. Les bâtiments suivants sont aussi concernés :

- Les surfaces non tertiaires, mais annexes à l'activité principale tertiaire
- Les parties prenantes mixtes ayant au moins une activité tertiaire
- Tout ensemble de bâtiment dès lors que l'un d'entre eux dispose d'une activité tertiaire

À différentes échéances, le Décret Tertiaire impose de réduire les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de :

- 40% d'ici 2030
- 50% d'ici 2040
- 60% d'ici 2050

À partir de **septembre 2022**, les acteurs tertiaires devront **déclarer annuellement les consommations énergétiques** des bâtiments concernés par le Décret Tertiaire.

Les données seront transmises sur une plateforme numérique gérée par l'**ADEME nommée OPERAT** ; les organisations concernées peuvent déléguer la transmission de leurs consommations à un prestataire.

Les exploitants devront **définir une année de référence** entre 2010 et 2019, à partir de laquelle les objectifs énergétiques devront être atteints.

La rénovation énergétique devra passer par :

- L'amélioration de la **performance énergétique** des bâtiments
- L'installation d'équipements performants et de dispositifs de contrôle
- L'adaptation des locaux à un usage économe en énergie

Source – source loi-elan-tertiaire.fr

1.4.2. Loi du 22 Août 2021 – Climat et Résilience

Création de zones à faibles émissions (ZFE) dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici fin 2024 (soit 33 nouvelles zones). Dans ces grandes villes, les voitures les plus anciennes seront interdites. Dans les 10 métropoles qui enregistrent des dépassements réguliers des valeurs limites de qualité de l'air, des interdictions de circulation pour les véhicules Crit'air 5 en 2023, Crit'air 4 en 2024 et Crit'Air 3 en 2025 seront automatiquement prévues ;

Fin de la vente des voitures neuves les plus polluantes (émettant plus de 95 gCO₂/km) **en 2030** et des poids lourds, autobus et autocars neufs les plus polluants en 2040.

La rénovation écologique des bâtiments est accélérée, avec des mesures pour **éradiquer les "passoires" thermiques**. Dès 2023, les propriétaires de passoires thermiques (logements classés G) devront réaliser des travaux de rénovation énergétique s'ils veulent augmenter le loyer de leur location. Dès 2025, il sera interdit de louer les passoires thermiques les moins bien isolées (classées G), et dès 2028 pour le reste des passoires (classées F). À partir de 2034, ce sont les logements classés E qui seront interdits à la location. Ces logements seront ainsi progressivement considérés comme indécents au regard de la loi. Le locataire pourra alors exiger de son propriétaire qu'il effectue des travaux et plusieurs mécanismes d'information, d'incitation et de contrôle viendront renforcer ce droit pour le locataire.

Parallèlement, la **bétonisation des terres** est encadrée. Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030. **Le zéro artificialisation nette** devra être atteint d'ici 2050. Cet objectif sera décliné dans les territoires. Un principe général d'interdiction de création de nouveaux centres commerciaux qui entraîneraient une artificialisation des sols est posé.

(Source – Vie publique)

1.4.3. Loi d'accélération des Energies renouvelables

La loi s'articule autour de quatre axes :

- 1. Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires
- 2. Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables
- 3. Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables
- 4. Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent

Les principales implications de la loi pour les territoires ruraux sont :

- Les parkings extérieurs existants de plus de 1500 m² devront installer des panneaux solaires sur au moins la moitié de leur surface.
- Il est ainsi prévu qu'avant le 31 décembre 2023, les communes définissent, après concertation du public, des « **zones d'accélération** » favorables à l'accueil des projets d'EnR.
- La loi prévoit également un renforcement important des obligations d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments non résidentiels neufs ou lourdement rénovés (entrepôts, hôpitaux, écoles...) :
 - sur les bâtiments neufs ou lourdement rénovés, la couverture minimum des toitures augmentera progressivement de 30% en 2023 à 50% en 2027;
 - cette obligation sera étendue dès 2028 aux bâtiments non résidentiels existants ;
 - les organismes privés d'habitations à loyer modéré devront réaliser une étude de faisabilité pour le développement d'équipements de production d'énergies renouvelables sur les logements sociaux dont ils ont la charge.

(Source – [écologie.gouv.fr](https://ecologie.gouv.fr))

1.5. L'évaluation intermédiaire du PCAET des Hauts-Tolosans

La communauté de communes des Hauts-Tolosans a établi son Plan Climat Air Energie Territorial en 2019, après la procédure de dépôt son PCAET a été voté lors du conseil communautaire du 23/01/2020.

En juin 2023, la communauté de communes des Hauts-Tolosans a choisi d'établir l'évaluation intermédiaire de son Plan climat Air énergie territorial.

La mission d'évaluation a été confiée au bureau d'étude ACTE de Pau, l'interlocuteur de la mission est Julien Birlinger

Les objectifs de cette mission sont :

- Mettre à jour les indicateurs stratégiques d'impact
- Établir le bilan du pilotage des PCAET
- Établir le bilan de mise en œuvre du programme d'actions et le mettre à jour
- Mettre à jour les indicateurs de réalisation (Programme d'actions)

2. Diagnostic initial, évolutions et réactualisation de la stratégie

2.1. Le diagnostic Climat-Air Energie de 2019

2.1.1. Diagnostic et stratégie énergétique de 2019

461.9 GWh /an

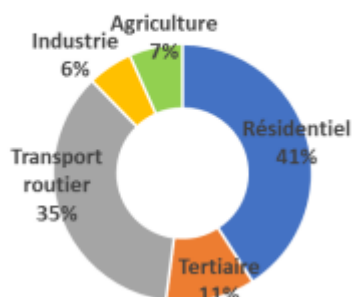


Illustration 13 : Consommation d'énergie par secteurs – CCHT (2014)

Filières	Nb installations	Puissance installée (MW)	Production annuelle (MWh)
Hydroélectricité	1	0.1	185
Photovoltaïque	280	2.0	2 195
Valorisation des déchets (élect.)	0	0	0
Valorisation des déchets (chaleur)	0	0	0
Bois énergie des particuliers	2195	/	37 431
Bois énergie chaufferies collectives	3	0.9	1 410
TOTAL	/	/	41 221

Illustration 14 : Production d'énergies renouvelables – CCHT (2014)

Le diagnostic réalisé en 2019 était basé sur l'année 2014.

Le diagnostic a révélé que le territoire de la communauté de communes des Hauts-Tolosans consommait en 2014 461.9 GWh d'énergie dont :

- 164.5 GWh pour les transports (35%)
- 188.9 GWh pour le résidentiel (41%)
- 51.6 GWh pour le tertiaire (11%)
- 30.8 GWh pour l'agriculture (7%)
- 26.1 GWh pour l'industrie (6%)

Les besoins étaient couverts par :

- 239.7 GWh de produits pétroliers
- 144.9 GWh d'électricité
- 38.8 GWh de bois
- 38.5 GWh de gaz naturel

Les énergies renouvelables couvraient 9 % de la consommation via :

- la production de bois énergie 38.8 GWh
- La production de Photovoltaïque 2.2 GWh
- La production hydroélectrique 0.185 GWh

Stratégie 2014 – 2050 – CCHT	2014	2020/2021	2026	2030	2050
Consommation d'énergie (GWh)	461.9	454.1	448.8	448.5	339.6
Maitrise de l'énergie		-2%	-3%	-3%	-26%
Production d'énergie renouvelables – GWh	41.18	49.15	82.33	115.28	212.6
% d'autonomie énergétique	9%	11%	18%	25%	46%

Illustration 15 : Stratégie de transition énergétique de la communauté de communes des Hauts-Tolosans – 2014 à 2050

La stratégie retenue par la communauté de communes des Hauts-Tolosans vise à l'horizon 2050 une diminution des consommations d'énergie de 26% et une multiplication par 5,2 de la production d'énergies renouvelables. À terme, le territoire devrait couvrir 46% de ses besoins grâce aux énergies renouvelables produites sur son territoire. Cette stratégie ne permet pas d'atteindre le « territoire à énergie positive » en raison de l'augmentation de sa population. La stagnation de la consommation d'énergie entre 2014 et 2030 s'explique principalement par l'augmentation de la population qui gomme les politiques de maîtrise des consommations.

2.1.2. Diagnostic et stratégie climatique de 2019

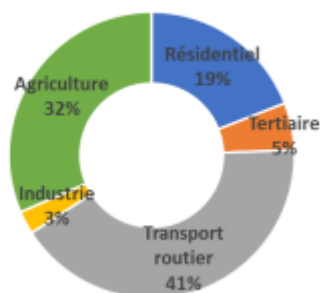


Illustration 16 : répartition des émissions de gaz à effet de serre CCHT - 2014

Emissions de GES en TCO2e	CO2	CH4	N2O	TOTAL
Résidentiel	22 998,1	1 182,4	117,0	24 297,5
Tertiaire	6 672,4	89,6	30,7	6 792,7
Transport routier	51 059,7	760,5	952,7	52 772,8
Industriel	3 206,1	106,8	17,8	3 330,8
Agriculture	9 962,5	30 057,6	44,1	40 064,2
Déchet	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	93 898,8	32 196,9	1 162,4	127 258,0
%age	74%	25%	1%	100%

Illustration 17 : répartition des émissions de gaz à effet de serre CCHT - 2014

	Ratio par typologie d'espace	Surface du territoire (ha)	Séquestration nette de dioxyde de carbone en Teq.CO2	
Forêt	Entre 0.448 et 0.525 (tC/m3)	6 196	Estimation	52 100
			Possibilité de développement	/
Terres cultivées et prairies	Entre 0.3 et 0.5 (tC/ha/an)	29 524	Estimation	32 600
			Possibilité de développement	108 400
Autres sols	/	/	Estimation	/
			Possibilité de développement	/

Illustration 18 : Séquestration nette de carbone des sols et forêt CCHT – 2014

Stratégie 2014 – 2050 – CCHT	2014	2020/2021	2026	2030	2050
Émissions de GES (ktCO2e)	127.2	110.7	98.9	86.4	47.9
Efficacité carbone (%)		-13%	-22%	-32%	-62%

Illustration 18 : Stratégie de transition climatique de la communauté de communes des Hauts-Tolosans – 2014 à 2050

La stratégie retenue par la communauté de communes des Hauts-Tolosans vise à l'horizon 2050 une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 62%.

La diminution des émissions de gaz à effet de serre supérieure à la diminution des consommations d'énergie s'explique par l'application des obligations réglementaires qui visent à l'électrification des mobilités et des moyens de chauffage et une production d'une électricité décarbonnée (Nucléaire et ENR).

Le diagnostic réalisé en 2019 était basé sur l'année 2014.

Le diagnostic a révélé que le territoire de la communauté de communes des Hauts-Tolosans émettait en 2014 127.3 ktCO2e de gaz à effet de serre. Les principaux secteurs émetteurs étaient les transports (41%), suivi de l'Agriculture (32%) et du résidentiel (19%).

Le secteur agricole consomme 7% de l'énergie, mais participe à hauteur de 32% des émissions de gaz à effet de serre. Cela s'explique par les émissions des gaz à effet de serre non énergétiques (CH4 et N2O) qui sont issus de l'agriculture (engrais, gestion des fumiers) et ont un impact plus important sur le réchauffement climatique.

Les émissions provenaient principalement :

Du dioxyde de carbone (CO2) : 74%

Du méthane (CH4) – 25%

Du protoxyde d'Azote (N2O) – 1%

La séquestration de carbone annuelle dans les sols et les forêts du territoire a été évaluée à 84, 5 ktCO2e. Cette séquestration permet de diminuer l'empreinte carbone du territoire de 66 %.

2.1.3. Diagnostic et stratégie sur la qualité de l'air de 2019

Le diagnostic réalisé en 2019 était basé sur l'année 2015. Les émissions des Polluants atmosphériques du territoire de la communauté de communes des Hauts-Tolosans de 2015 sont présentées ci-dessous :

	NO_x (en t/an)	PM10 (en t/an)	PM2.5 (en t/an)	COVNM (en t/an)	SO₂ (en t/an)	NH₃ (en t/an)
Transport	194.5	32.3	19.9	5.0	1.5	4.1
Résidentiel	20.4	45.8	44.7	152.7	4.1	0.0
Tertiaire	2.3	0.1	0.1	0.1	0.5	0.0
Agriculture	59.7	169.3	44.6	9.8	5.9	216.8
Industrie	2.3	43.2	29.9	0.1	0.9	0.0
Total	279.2	290.7	139.1	167.7	12.8	220.8

Illustration 19 : Émissions de polluants atmosphériques de la communauté de communes des Hauts-Tolosans – 2015

La pollution atmosphérique par secteur était la suivante

- 279.2 tonnes de Protoxyde d'Azote
- 290.7 tonnes de particules fines inférieures à 10 µm
- 139.1 tonnes de particules en suspensions inférieures à 2,5 µm
- 167.7 tonnes de composés organiques volatils
- 12.8 tonnes de dioxyde de soufre
- 220.8 tonnes d'ammoniac

Le tableau, ci-dessous, précise les objectifs de diminution des émissions de polluants atmosphériques retenus dans la stratégie de la communauté de communes des Hauts-Tolosans :

	2015	2019	2021	2026	2030	2050
NO_x	1,00	-8%	-11%	-32%	-48%	-76%
PM10	1,00	-12%	-18%	-37%	-52%	-78%
PM2,5	1,00	-21%	-31%	-37%	-42%	-66%
COVNM	1,00	-43%	-65%	-69%	-72%	-86%
SO₂	1,00	-6%	-9%	-29%	-44%	-82%
NH₃	1,00	-9%	-14%	-18%	-22%	-40%

Illustration 19 : Stratégie d'amélioration de la qualité de l'air de la communauté de communes des Hauts-Tolosans – 2015 à 2050

La diminution des émissions de polluants atmosphériques s'explique par l'application des obligations réglementaires qui visent à utiliser des procédés moins nocifs pour la qualité de l'air (électrification des moteurs, filtres ...).

2.2. Évolutions observées entre 2014 et 2020

Les méthodes des observatoires sur lesquelles sont basés le diagnostic et la stratégie évoluent et sont réactualisées de manière rétroactive. Ainsi, les données de 2014 ont évolué entre l'élaboration du diagnostic en 2019 et le bilan intermédiaire en 2023. Le chapitre ci-dessous présentera les dernières données disponibles et les comparera avec les objectifs tendanciels validés dans la stratégie.

Le bilan réalisé l'été 2023 est basé sur :

- les données 2014 réactualisées et les données 2020 pour l'énergie et le climat
- les données 2015 réactualisées et les données 2019 pour la qualité de l'air

2.2.1. Évolution du bilan énergétique du territoire

D'après l'observatoire Terristroy le bilan énergétique de la communauté de communes des Hauts-Tolosans a évolué entre 2014 et 2020 de la manière suivante :

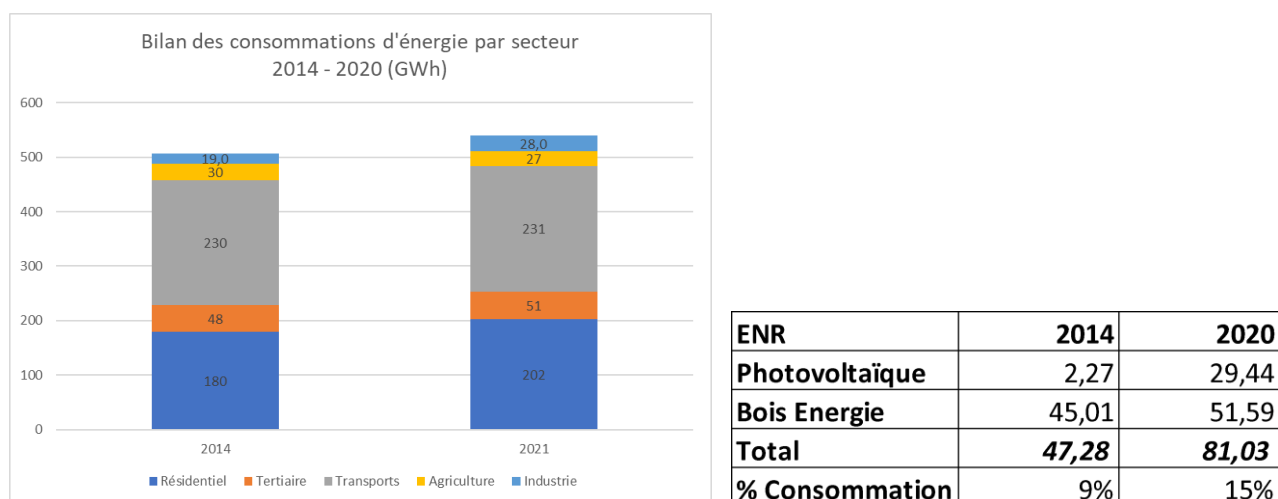


Illustration 19 : Évolution des consommations d'énergie et de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCHT (Terristroy)

Les consommations d'énergie ont augmenté entre 2014 et 2020, passant de 507 GWh à 539 GWh. On observe une augmentation du secteur bâtiment (résidentiel et tertiaire). Au total on observe une hausse de 6.3% contre une baisse de 2% espérée dans la stratégie. Cependant, il faut relativiser ces chiffres, l'année 2020 étant celle du COVID.

La production d'énergie renouvelable a augmenté, passant de 47.28 GWh en 2014 à 81,03 en 2020. Ainsi, les énergies renouvelables couvraient 15% des besoins en 2020 contre seulement 9% en 2014. Les objectifs de la stratégie sont atteints puisqu'ils devaient atteindre 11% de couverture énergétique en 2020.

2.2.2. Évolution du bilan climatique du territoire

D'après l'observatoire Terristroy, le bilan climatique de la communauté de communes des Hauts-Tolosans a évolué entre 2014 et 2020 de la manière suivante :

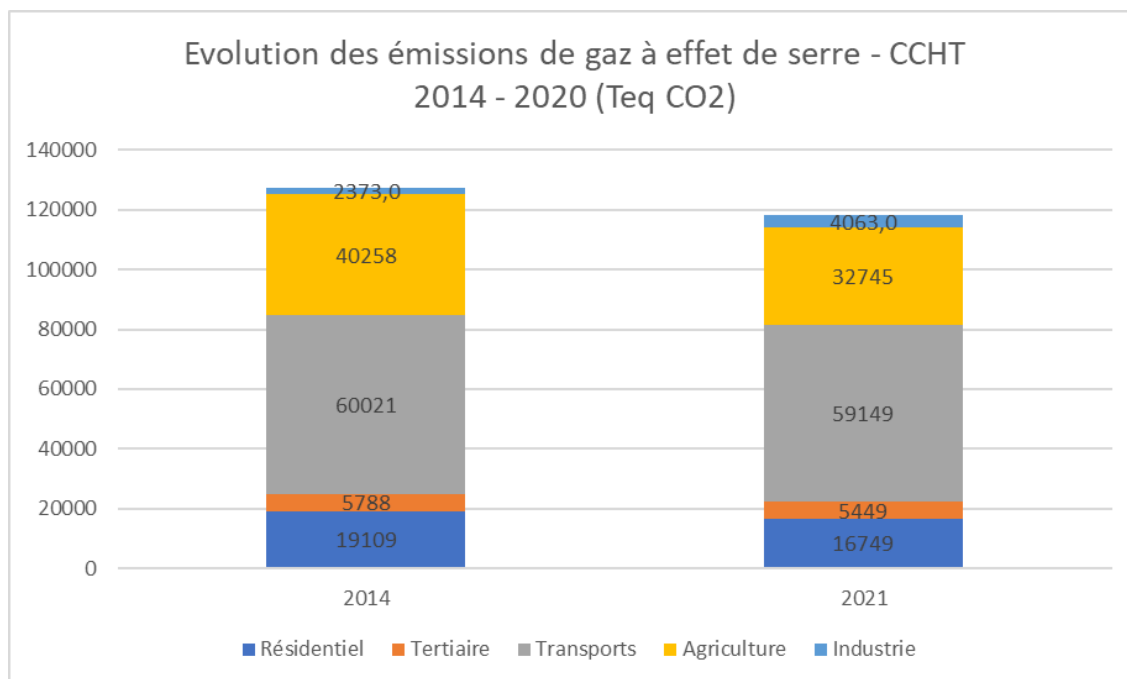


Illustration 20 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre sur la communauté de communes des Hauts-Tolosans (Terristory)

Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué entre 2014 et 2020, passant de 127 549 tonnes à 118 155 tonnes. La baisse est marquée pour les secteurs de l'agriculture. La baisse observée est de 6% contre une baisse espérée de 13%. Cependant, il faut relativiser ces chiffres, l'année 2020 étant celle du COVID.

L'outil Aldo de l'ADEME évalue la séquestration carbone des sols et forêts du territoire à 30 900 tonnes équivalent CO₂. En retenant le chiffre de l'outil Aldo de l'ADEME pour 2014 et 2020, le % de neutralité carbone passe de 24% en 2014 à 26% en 2020.

2.2.3. Évolution de la qualité de l'air du territoire

D'après ATMO Occitanie, la qualité de l'air de la communauté de communes des Hauts-Tolosans a évolué entre 2015 et 2019 de la manière suivante :

Polluants Atmosphériques	2015	2019	Évolution 2015-2019
NOx	356,25	324,14	-32,11
PM10	228,59	202,82	-25,77
PM2,5	132,63	116,11	-16,52
COVMN	312,62	287,87	-24,75
SO2	6,2	6,62	+0,42
NH3	310	400,56	+90,56

Illustration 20 : Évolution des émissions de polluants atmosphériques (t) sur la communauté de communes des Hauts-Tolosans (Terristory)

On peut noter que le bilan de la qualité de l'air de 2015 a évolué (voir chapitre 213), cela s'explique par l'amélioration continue des méthodes de calculs des émissions qui réactualisent les bilans antérieurs.

Les émissions de polluants atmosphériques ont diminué entre 2015 et 2019 pour tous les polluants atmosphériques sauf pour :

- le dioxyde de soufre, mais l'augmentation ainsi que les quantités sont très faibles
- l'ammoniac qui voit ses émissions augmentées de 29%

2.3. Analyse tendancielle de la stratégie

2.3.1 Stratégie énergétique

Le tableau, ci-dessous, permet de comparer la stratégie avec les données actualisées en présentant l'évolution des indicateurs d'énergie de manière tendancielle.

GWh	2014	2020	Évolution 2014-2020	Stratégie 2014/2021
Résidentiel	180	202	12%	2%
Tertiaire	48	51	6%	-1%
Transports	230	231	0%	-4%
Agriculture	30	27	-10%	-13%
Industrie	19	28	47%	-3%
Consommation d'énergie totale	507	539	6%	-2%
Production ENR Totale	47,28	81,03	30%	19%
% ENR	9%	15%		11%

Illustration 21 : Comparaison de la stratégie retenue avec les chiffres observés pour la transition énergétique sur la communauté de communes des Hauts-Tolosans.

Le territoire des Hauts-Tolosans est marqué par une augmentation des consommations d'énergie supérieure à la stratégie portée : +6% au lieu de -2%. Les secteurs qui augmentent le plus sont l'industrie et le résidentiel / tertiaire. Les autres secteurs stagnent ou augmentent. La production d'énergie renouvelable progresse en dessus de la stratégie +30% au lieu de +16%. L'année 2020 étant particulière (COVID), il faudra confirmer ces tendances lors des prochaines évaluations.

En synthèse, il faut renforcer les politiques de maîtrise de l'énergie dans le secteur du bâtiment. En effet, l'industrie a une part faible dans les consommations.

2.3.2. Stratégie climatique

Le tableau, ci-dessous, permet de comparer la stratégie avec les données actualisées en présentant l'évolution des indicateurs d'énergie de manière tendancielle.

tCO2e	2014	2020	Évolution 2014-2020	stratégie 2014/2021
Résidentiel	19 109	16 749	-12%	-8%
Tertiaire	5 788	5 449	-6%	-14%
Transports	60 021	59 149	-1%	-16%
Agriculture	40 258	32 745	-19%	-13%
Industrie	2 373	4 063	71%	-4%
Emission de GES Totale	127 549	118 155	-7%	-13%
% de séquestration carbone (12 600 tCO2e)	24%	26%	8%	

Illustration 22 : Comparaison de la stratégie retenue avec les chiffres observés pour la transition climatique sur la communauté de communes des Hauts-Tolosans.

Les émissions de gaz à effet de serre des Hauts-Tolosans sont en décrues de -7%, ils n'atteignent pas les -13% fixés dans la stratégie retenue.

En synthèse, il faut renforcer les actions de décarbonation dans le secteur du transport et dans une moindre mesure dans les bâtiments.

L'outil Aldo et l'observatoire Terristory évaluent la séquestration carbone à 24% en 2014 et 26% en 2020. En 2019, le territoire ne s'était pas fixé de stratégie de séquestration de carbone.

2.3.3. Stratégie Air

Tonnes	2015	2019	Évolution	Stratégie
NOx	356,25	324,14	-9%	-8%
PM10	228,59	202,82	-11%	-12%
PM2,5	132,63	116,11	-12%	-21%
COVNM	312,62	287,87	-8%	-43%
SO2	6,2	6,62	7%	-6%
NH3	310	400,56	29%	-9%

Illustration 23 : Comparaison de la stratégie retenue avec les chiffres observés pour la qualité de l'air sur la communauté de communes des Hauts-Tolosans.

Les émissions de polluants atmosphériques ne diminuent pas au rythme espéré par la stratégie, cela est particulièrement marqué pour les COV et l'ammoniac. Les secteurs à surveiller sont le bâtiment et l'agriculture.

3. Évaluation du programme d'actions

3.1. Méthodologie

L'évaluation du programme d'actions a été réalisée via :

- Une réunion avec les élus et services techniques de la communauté de communes le 28/06/2023 qui a permis de faire le bilan des actions portées par la communauté de communes.
- Une réunion avec les partenaires qui s'est tenue le 27/06/2023 qui a permis de faire le point sur les actions portées par les partenaires.

Ces deux réunions ont été complétées par :

- Un questionnaire communal qui a permis d'identifier les actions réalisées et les nouveaux projets communaux.
- Des entretiens bilatéraux avec les partenaires et les responsables techniques de la communauté de communes.

L'évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes des Hauts-Tolosans a été validé lors de la commission développement durable du 10/11/2024.

Vous trouverez la synthèse de l'enquête communale en ANNEXE 1

Vous trouverez l'évaluation des fiches actions en ANNEXE 2.

3.2. Évaluation par orientation stratégique

3.2.1. Orientation stratégique 1 : Une Gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire

N°	Titre	Pilote	Description	Etat	Objectif
1	Animer le PCAET	SCOT-NT => CCHT	0,25 ETP par an	A l'arrêt	15%
2	Communiquer autour de la transition énergétique	SCOT-NT => CCHT	6 animations (1 animation par an)	A l'arrêt	15%
3	Réviser le SCOT en intégrant les enjeux Climat-Air-Energie	SCOT-NT	1 diagnostic, 1 PADD et 1 DOO	En cours	33%
4	Co-construire un projet exemplaire de lotissement dans le respect des objectifs Air Energie Climat	CAUE	1 lotissement intégrant les problématiques « Climat Air Energie » accompagné	Réalisé	100%
5	Etablir des schémas de gestion des eaux pluviales	Communes	100% des communes ont établi un schéma des eaux pluviales	En cours	24%
6	Etablir un schéma et des préconisations sur la qualité de l'air	SCOT	6 bilans annuels sur la qualité de l'air	En cours	50%

Illustration 24 : Synthèse de l'évaluation de l'orientation 1 du programme d'actions de la CC des Hauts Tolosans

Le SCOT Nord Toulousain, qui était porteur de l'animation, s'est désengagé du Plan Climat Air Energie territorial en 2020. Cela explique la reprise des actions 1 et 2 par la communauté de communes. Les autres actions sont enclenchées.

Indicateurs	Etat initial - 2020	Bilan Intermédiaire - 2023
Nombre de réunions stratégiques PCAET depuis 2017	12	12 (au 31/12/2022)
Nombre d'habitants	33018	34333
Nombre de résidences principales	13055	13783
Nombre de personne par résidence principale	2,53	2,49
% des logements collectifs	16,81	16,58
Consommation d'espace NAF depuis 2011 (ha)	734 (2018)	941 ha (2021)

Illustration 25 : Tableau de synthèse des indicateurs d'impact de l'orientation stratégique 1

Les indicateurs d'impacts montrent que les indicateurs liés à la gouvernance (planification, urbanisme) ne sont pas dans une dynamique suffisante pour adapter le territoire aux enjeux Climat-Air –Energie.

3.2.2. Orientation stratégique 2 : Des Collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique

N°	Titre	Pilote	Description	Etat	Objectif
7	Renforcer la rénovation de l'éclairage public	SDEHG et communes	1830 points lumineux transformés en <u>Led</u>	En cours	61%
8	Renforcer la rénovation des bâtiments communaux	Communes	69 projets communaux d'investissement dans la transition énergétique (ENR ou rénovations)	En cours	82%
9	Manager et mutualiser pour une utilisation sobre de l'énergie dans le patrimoine public	SCOT => PETR	1 conseiller en énergie partagé 1 dispositif de suivi territorial	En cours	50%
10	Mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	CCHT	Atteindre 435 kg de déchets ménagers et assimilés/habitant/an en 2025 contre 501 kg en 2019	En cours	23%
11	Développer le réemploi	DECOSET	6 programmes annuels sur le réemploi	En cours	16%

Illustration 26 : Synthèse de l'évaluation de l'orientation 2 du programme d'actions de la CC des Hauts-Tolosans

Globalement, les collectivités locales se sont emparées de la transition écologique. On peut noter un pourcentage de réalisation élevé des objectifs relatifs au patrimoine public. Les objectifs relatifs aux déchets sont en deçà des attentes.

Indicateurs	Etat initial - 2020	Bilan Intermédiaire - 2023
Part des bâtiments neufs ou rénovés	34,6%	51,5%
Part des points lumineux rénovés	16,5%	29,40%
Unités ENR Installées sur le parc public	1	12
Nombre de communes organisant des animations	?	19
Quantité de déchets par habitant	501	486
Quantité de déchets valorisés (recyclé, valorisation énergétique) par habitant	266	258
Quantité de déchets réutilisés (réemploi) par habitant	2,41	2,97

Illustration 27 : Tableau de synthèse des indicateurs d'impact de l'orientation stratégique 2

Les collectivités du territoire sont bien impliquées dans l'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine.

Cependant, pour confirmer cette tendance, il faudrait coupler ces indicateurs avec un réel suivi des consommations.

3.2.3. Orientation stratégique 3 : Une mobilisation du secteur privé

N°	Titre	Pilote	Description	Etat	Objectif
12	Organiser puis mettre en œuvre l'accompagnement des particuliers	SCOT => CD31	1 dispositif d'accompagnement des particuliers	Réalisé	100%
13	Accompagner les artisans pour une rénovation thermique optimisée	Ch. Des métiers et de l'artisanat	1 programme d'accompagnement	Réalisé	100%
14	Accompagner les entreprises dans la transition énergétique	CCI	12 entreprises accompagnées à l'échelle de la communauté de communes	En cours	67%
15	Animer un réseau des entreprises engagées localement	CCHT	Mettre en œuvre 6 animations sur la transition énergétique à destination des entreprises	A l'arrêt	0%
16	Identifier les secteurs vulnérables aux fortes pluies et à la biodiversité dégradée	SCOT	1 cartographie	A l'arrêt	0%
17	Accompagner les agriculteurs dans les secteurs vulnérables aux fortes pluies et à la biodiversité dégradée	CCHT	5 campagnes d'information et d'accompagnement	A lancer	0%

Illustration 28 : Synthèse de l'évaluation de l'orientation 3 du programme d'actions de la CC des Hauts Tolosans

La mise en œuvre des actions d'accompagnement du secteur privé est nuancée. On observe :

- Le transfert de l'action 12 du SCOT au conseil départemental (plateforme de rénovation de l'habitat). Ces transferts ont permis une mise en œuvre des actions.
- L'arrêt des actions 16 et 17 relatives à la lutte contre les coulées de boues. Ces actions vont être reprises par la communauté de communes.
- Les actions en faveur des entreprises sont bien enclenchées

Indicateurs	Etat initial - 2020	Bilan Intermédiaire - 2023
Nbre d'habitants accompagnés, sensibilisés pour la rénovation de leur logement	155	271
Nombre de dossiers subventionnés "ma prime <u>renov</u> " déposés depuis 01/01/2020	63	687
Nombre de dossiers subventionnés "ma prime <u>renov</u> Sérénité" déposés depuis le 01/01/2020	20	72
Nombre de maison chauffées aux produits pétroliers	2109	2052
Nombre entreprises <u>labelisées</u>		23

Illustration 29 : Tableau de synthèse des indicateurs d'impact de l'orientation stratégique 3

Les politiques publiques qui accompagnent la rénovation thermique produisent leurs effets via l'augmentation du nombre de dossiers « ma prime rénove » et la diminution des logements chauffés au fioul.

Cependant, le nombre d'artisans RGE semble faible au regard des objectifs de rénovation des logements.

3.2.4. Orientation stratégique 4 : Porter les ENR à une part significative de la consommation d'énergie

N°	Titre	Pilote	Description	Etat	Objectif
18	Accompagner les communes dans la création de réseaux de chaleur/froid	SOLEVAL	16 notes d'opportunités	En cours	44%
19	Créer des réseaux de chaleur/froid	SOLEVAL Communes	3 réseaux de chaleur/froid en fonctionnement	En cours	33%
20	Organiser des réunions d'information proches des sites propices à la méthanisation	CCHT	1 réunion d'information	Réalisé	100%
21	Identifier et accompagner les porteurs de projets privés ou publics de projets méthanisation	CCHT	Accompagner une unité de méthanisation jusqu'aux portes de la construction	A lancer	0%
22	Mettre en œuvre un cadastre solaire	SCOT	1 cadastre solaire disponible par internet	Réalisé	100%
23	Accompagner l'implantation de deux centrales photovoltaïque au sol	Grenade	2 centrales photovoltaïques au sol	Dépassé	150%

Illustration 30 : Synthèse de l'évaluation de l'orientation 4 du programme d'actions de la CC des Hauts-Tolosans

Les acteurs du territoire se sont emparés du développement des énergies renouvelables, ce que confirme l'augmentation continue de la production depuis 2014. La partie photovoltaïque progresse plus rapidement que la chaleur renouvelable. La méthanisation est à l'arrêt.

Indicateurs	Etat initial - 2020	Bilan Intermédiaire - 2023
Nombre d'études (potentiel, faisabilité, etc..) chaleur renouvelable réalisées sur le territoire	4	7
Puissance installée en parc solaire (HTA)	1,24	8,07
Nombre d'unités bois énergie	3	5
Nombre d'unité Géothermie	0	1
Méthanisation : nombre de projets en cours	0	0
Eolien : Nombre de projets en cours	0	0

Illustration 31 : Tableau de synthèse des indicateurs d'impact de l'orientation stratégique 4

Les indicateurs relatifs au développement des énergies renouvelables sont en progression. L'éolien et la méthanisation ne sont pas présents sur le territoire en raison des difficultés d'implantation de ces énergies dans des zones péri-urbaines.

3.2.5. Orientation stratégique 5 : Participer au développement de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

N°	Titre	Pilote	Description	Etat	Objectif
24	Etablir un plan de mobilité rural	SCOT + CCHT	1 diagnostic et une planification d'investissement	Réalisé	100%
25	Mettre en œuvre les aménagements prévus dans le Plan de Mobilité rural	CCHT	30 km de pistes cyclables et 12 parkings de covoiturage = 42 aménagements	En cours	40%
26	Soutenir la création de tiers lieux	CCHT	Ouverture de 2 tiers-lieux dans un plan intercommunal	En cours	0%
27	Intégrer les enjeux « climat air énergie » dans la zone d'activité Mail Tolosan	CCHT	Au moins 5 aménagements directement liés aux enjeux "Climat-air-énergie"	En cours	0%

Illustration 32 : Synthèse de l'évaluation de l'orientation 5 du programme d'actions de la CC Hauts-Tolosans

Globalement les actions liées à la mobilité sont difficiles à mettre en œuvre. Les aménagements pour les modes doux sont en cours de réalisation. Les actions 26 et 27 sont bloquées, mais devraient avancer dans les années à venir.

Indicateurs	Etat initial – 2019-2020	Bilan Intermédiaire - 2022
Nombre de bornes véhicules électriques	7	13
Nombre de véhicules total	25 889	26 676
Nombre de véhicules gaz, hybride ou électrique	232	562
Part des véhicules avec une motorisation alternative	1%	2%
Nombre de passagers bus <u>lio</u> (communes EPCI)	123 479	117 634
Nombre de circuits dédié aux transports scolaire		58
Nombre d'enfants inscrit sur les lignes scolaires		2997
Aménagements cyclables (km)		10 655 km

Illustration 33 : Tableau de synthèse des indicateurs d'impact de l'orientation stratégique 5

L'électrification du parc automobile est enclenchée, même si elle progresse lentement. On observe une baisse du nombre de passagers dans le bus Lio (effet Covid ?). L'investissement dans les aménagements pour les mobilités douces est perceptible.

3.3. Synthèse de l'évaluation

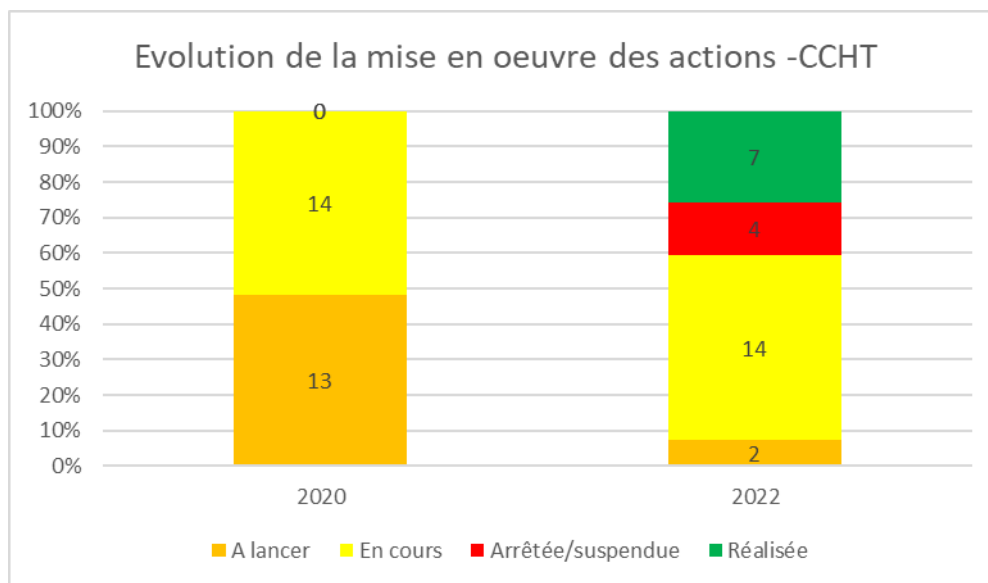


Illustration 30 : Synthèse de l'évaluation du niveau de mise en œuvre des actions du PCAET des Hauts-Tolosans

Entre 2019 et 2022, la mise en œuvre du programme d'action est effective. On passe de 13 actions « à lancer » en 2019 à seulement 2 en 2022. En moyenne, 47% des objectifs fixés sont atteints, ce qui dénote une bonne prise en charge de cette problématique par les acteurs du territoire.

Cependant, on note que 4 actions sont à l'arrêt ou abandonnées :

- L'animation du PCAET en raison du désengagement du SCOT Nord Toulousain en 2020.
- La communication autour du PCAET en raison du désengagement du SCOT Nord Toulousain en 2020.
- Animer un réseau d'entreprises localement
- Identifier les secteurs vulnérables aux fortes pluies

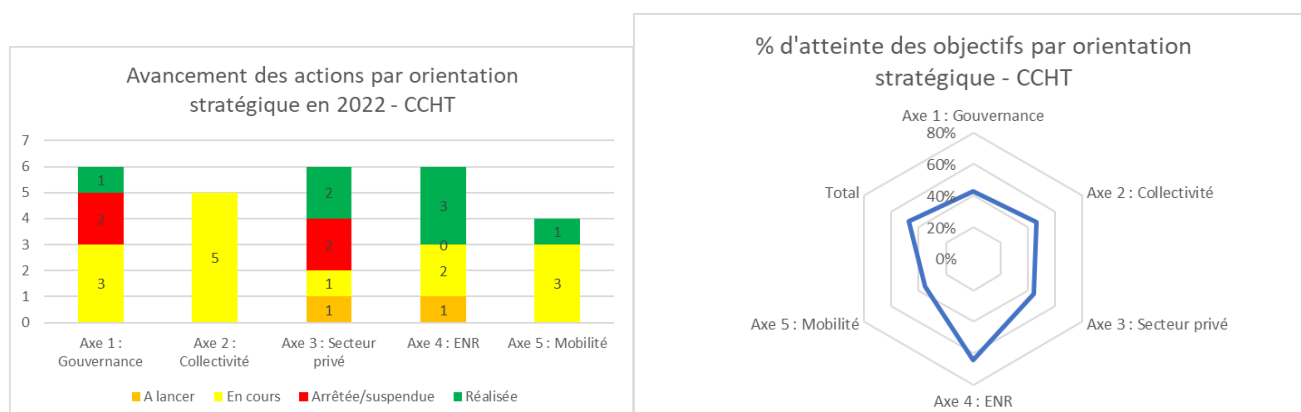


Illustration 31 : Synthèse de l'évaluation du niveau de mise en œuvre et d'atteinte des objectifs par orientation du PCAET CCHT

On observe que toutes les thématiques n'ont pas le même niveau de mise en œuvre. Le développement des énergies renouvelables a déjà atteint les objectifs fixés. Les autres thématiques sont dans la moyenne sauf la gouvernance qui est en deçà des objectifs fixés. Cela s'explique par l'abandon du pilotage du PCAET par le SCOT Nord Tolosan.

4. Le nouveau programme d'actions

4.1. Méthodologie

L'évolution du programme d'action a été réalisée lors de la réunion de la commission Développement Durable le 10 Novembre 2023.

Le nouveau programme d'action a été validé par le conseil communautaire du 29 Février 2024.

4.2. Le nouveau programme d'actions

Vous trouverez dans ce chapitre la synthèse de l'évolution du programme d'actions et l'évolution des indicateurs d'impact par orientation stratégique.

En synthèse : les 2 actions sur les fortes pluies ont été regroupées en 1 seule action, les deux actions sur la méthanisation ont été regroupées en 1 seule action. 2 actions ont changé de titre.

Ainsi, le programme d'action passe de 27 à 25 actions ?

Le nouveau programme d'actions est joint à ce rapport.

Le fichier de suivi-évaluation est joint à ce rapport.

4.2.1. Orientation stratégique 1 : Une gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire

N°	Titre	Pilote	Objectif	Indicateur	Remarques
1	Animer le PCAET	CCHT	5 années animations (réunions, évaluations ...)	Bilan service CCHT dédié	Reprise action par CCHT
2	Communiquer autour de la transition énergétique	CCHT	6 animations	Bilan service CCHT dédié	Reprise action par CCHT
3	Réviser le SCOT en intégrant les enjeux Climat-Air-Energie	SCOT-NT	SCOT révisé avec les enjeux du PCAET (3 Etapes: Diagnostic, PADD et DOO)	Délibération approbation SCOT	Poursuite action
4	Co-construire un projet exemplaire de lotissement dans le respect des objectifs Air Energie Climat	CAUE	1 lotissement intégrant les problématiques « Climat Air Energie » par EPCI	Déclaration CAUE	Action réalisée à 100%
5	Gestion de l'eau en intégrant le changement climatique	Communes	29 communes ont mis en place au moins une actions en faveur de la gestion durable de l'eau	Déclaration communes	Changement de l'objectif
6	Etablir un schéma et des préconisations sur la qualité de l'air	SCOT NT	6 bilans annuels échelle SCOT	Nombre de rapports ATMO	Poursuite action

Illustration 32 : Tableau de synthèse de l'évolution des actions de l'orientation stratégique 1

L'orientation stratégique 1 n'a pas été beaucoup remaniée. Les fiches-action 1 et 2 ont changé de pilote en passant du SCOT à la communauté de communes.

La Fiche Action 5 a changé de titre et se fixe un objectif plus large que la simple mise en œuvre des schémas de gestion des eaux pluviales.

4.2.2. Orientation stratégique 2 : Des collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique

N°	Titre	Pilote	Objectifs	Indicateur	Remarques
7	Renforcer la rénovation de l'éclairage public	SDEHG et Communes	1830 points lumineux transformés en Led	Bilan SDEHG	Poursuite de l'action
8	Renforcer la rénovation des bâtiments publics	Communes	69 bâtiments intégrant la transition énergétique (rénovation et/ou ENR)	Déclaration enquête communale	Poursuite de l'action
9	Manager et mutualiser pour une utilisation sobre de l'énergie dans le patrimoine public	PETR et CCHT	1 conseiller en énergie partagé 1 dispositif de suivi des consommations du patrimoine public	Bilan CEP CR réunions Déclaration enquête communale	Changement des objectifs
10	Mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	CCHT	Atteindre 435 kg de déchets ménagers et assimilés/habitant/an en 2025 contre 501 kg en 2019	Rapport annuel service déchets	Poursuite de l'action
11	Développer le réemploi	DECOSSET CCHT	6 actions sur le réemploi d'ici 2025	Rapport annuel service déchets	Poursuite de l'action

Illustration 33 : Tableau de synthèse de l'évolution des actions de l'orientation stratégique 2

L'action n°8 a changé de titre est intègre les ENR et les bâtiments de la communauté de communes.

4.2.3. Orientation stratégique 3 : Une mobilisation du secteur privé

N°	Titre	Pilote	Objectifs	Indicateur	Remarques
12	Organiser puis mettre en œuvre l'accompagnement des particuliers	CD 31	1 dispositif d'accompagnement des particuliers	Déclaration service habitat du CD 31	Action réalisée à 100%
13	Accompagner les artisans pour une rénovation thermique optimisée	Chambre des métiers et de l'artisanat	1 programme d'accompagnement	Rapport d'étude AREO	Action réalisée à 100%
14	Accompagner les entreprises dans la transition énergétique	Chambre de commerces et d'industrie	12 entreprises accompagnées à l'échelle de la communauté de communes	Déclaration CCI	Poursuite de l'action
15	Animer un réseau des entreprises engagées localement	CCHT	Mettre en œuvre 6 animations sur la transition énergétique à destination des entreprises	Bilan du service développement économique de la CCHT	Nouvel objectif
16	Identifier les secteurs vulnérables aux fortes pluies et recenser les solutions à apporter	CCHT	1 rapport d'état des lieux et de stratégie	Rapport de stage	Nouvelle fiche action (fusion de 2 FA)

Illustration 35 : Tableau de synthèse de l'évolution des actions de l'orientation stratégique 3

La fiche-action 16 regroupe 2 anciennes fiches actions sur les zones vulnérables aux fortes pluies, la communauté de commune a repris la mise en œuvre de cette action.

4.2.4. Orientation stratégique 4 : Porter les ENR à une part significative de la consommation d'énergie

N°	Titre	Pilote	Objectifs	Indicateur	Remarques
17	Accompagner les communes dans la création de réseaux de chaleur/froid	Animateur départemental « chaleur renouvelable » - Soleval	Réalisation de 16 notes d'opportunité	Bilan animateur départemental « chaleur renouvelable »	Poursuite de l'action
18	Créer des réseaux de chaleur/froid	Communes	3 réseaux de chaleur/froid en fonctionnement	Bilan animateur départemental « chaleur renouvelable » et enquête communale	Poursuite de l'action
19	Soutenir la filière méthanisation	CCHT	2 réunions d'information et identification d'un porteur de projet	CR réunion et identité du porteur de projet	Fusion de 2 fiches action
20	Mettre en œuvre un cadastre solaire	CCHT	1 cadastre solaire disponible par internet	Lien sur site internet CCHT et bilan campagne de communication	Changement du pilote de l'action
21	Accompagner l'implantation de deux centrales photovoltaïque au sol	Communes	2 centrales solaire au sol	Déclaration enquête communale	Action réalisée à 100%

Illustration 37 : Tableau de synthèse de l'évolution des actions de l'orientation stratégique 4

La fiche-action 19 regroupe 2 anciennes fiches actions. Il faut noter l'implication de GRDF dans cette nouvelle fiche actions sur la méthanisation.








4.2.5. Orientation stratégique 5 : Participer au développement de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

N°	Titre	Pilote	Objectifs	Indicateurs	Remarques
22	Etablir un plan de mobilité rural	SCOT et CCHT	- un diagnostic - une planification d'investissements - une stratégie investissement région - un dispositif de suivi	- Rapport CEREMA - Schéma directeur pistes cyclables CCHT - Une stratégie région - Dispositif de suivi	Modification du pilote et du contenu
23	Mettre en œuvre les aménagements prévus dans le Plan de Mobilité Rural	CCHT	30 km de pistes cyclables + 12 parkings de covoiturage	Enquête communale et bilan service mobilité CCHT	Modification de l'objectif
24	Soutenir la création de tiers lieux	CCHT	Ouverture de 2 tiers-lieux dans un plan intercommunal	Article ouverture tiers-lieux	Poursuite action
25	Intégrer les enjeux « climat air énergie » dans la zone d'activité Mail Tolosan	CCHT	Au moins 5 aménagements directement liés aux enjeux "Climat-air-énergie	Bilan service développement économique	Poursuite action



Illustration 39 : Tableau de synthèse de l'évolution des actions de l'orientation stratégique 5

Cette orientation stratégique n'a pas subi de changement.

3. ANNEXE 1 – Synthèse de l'enquête communale


 <p>BATIMENTS PUBLICS</p>	<p>266 bâtiments identifiés 92 bâtiments neufs ou rénovés en 2018 (34%) 137 bâtiments neufs ou rénovés en 2022 (51.3%) 33 projets de rénovation</p>
 <p>ECLAIRAGE PUBLIC</p>	<p>6091 points lumineux en 2018 dont 1011 en LED (16.5%) 7252 points lumineux en 2022 dont 2135 en LED (29.4%) 14 communes réalisent l'extinction nocturne complète ou partielle (78%)</p>
 <p>ÉNERGIES RENOUVELABLES</p>	<p>12 installations sur le patrimoine public en 2022 26 Projets d'installations identifiés</p>
 <p>MOBILITÉS</p>	<p>21 Aménagements pour les mobilités douces (vélo, piétons, voie verte) 5 parkings de covoiturage 13 bornes de recharge pour véhicules électriques 15 communes ont de nouveaux projets de mobilité</p>
 <p>EAU / RISQUES NATURELS</p>	<p>15 réalisations de végétalisation et de désimperméabilisation 25 réalisations sur l'eau (récupération, économie, assainissement) 26 réalisations sur les risques naturels 17 communes ont de nouveaux projets liés à l'eau et aux risques naturels</p>
 <p>URBANISME / SENSIBILISATION</p>	<p>11 réalisations liées à l'urbanisme durable 11 communes ont des projets d'urbanisme durable 20 animations réalisées auprès des habitants</p>
 <p>ALIMENTATION</p>	<p>17 communes ont des actions sur l'alimentation locale 7 communes ont des projets relatifs à l'alimentation</p>


4. ANNEXE 2 – Évaluation des fiches actions


ORIENTATION STRATEGIQUE 1	Une Gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire	
FICHE ACTION 1	Animer le PCAET	
PILOTE	SCOT Nord Toulousain	
DESCRIPTION	Organiser des réunions stratégiques, faciliter la mise en œuvre des actions, suivre l'évolution du PCAET	
OBJECTIF	0,25 ETP / EPCI / an pendant 6 ans = 1,5 ETP	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre d'ETP réalisés	0,1 ETP	0,23 ETP
Atteinte objectif 2026 et 2022	6%	15%  - 35%
Etat de l'action	En cours	A l'arrêt
Remarques	Plus d'animateur PCAET depuis le 31/08/2020, mais stage de 3 mois (Aurélien) en 2021	
EVOLUTION	Reprise de l'animation du PCAET par la communauté de communes des Haut-Tolosans Objectif : Animation du PCAET pour 2020, 2021, 2023, 2024 et 2025	
ORIENTATION STRATEGIQUE 1	Une Gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire	
FICHE ACTION 2	Communiquer autour de la transition énergétique	
PILOTE	SCOT Nord Toulousain	
DESCRIPTION	Impression de documents pour présenter le PCAET Organiser des événements pour tous les publics	
OBJECTIF	1 animation par EPCI/An = 6 animations	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre d'animation réalisées	0	1
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	17%  - 33%
Etat de l'action	A lancer	A l'arrêt
Remarques	2020 : Fête de la nature annulée 2021 : Stage Aurélien au SCOT organisation de 3 animations pour élus	
EVOLUTION	Reprise de l'organisation des animations par la communauté de communes des Hauts-Tolosans Objectif : 5 animations	


ORIENTATION STRATEGIQUE 1	Une Gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire	
FICHE ACTION 3	Réviser le SCOT en intégrant les enjeux Climat-Air-Energie	
PILOTE	SCOT Nord Toulousain	
DESCRIPTION	Intégrer les enjeux du PCAET dans le SCOT (mobilité, qualité de l'air, zones vulnérables ...) SCOT : diagnostic, PADD, DOO	
OBJECTIF	SCOT révisé avec les enjeux du PCAET (3 Etapes)	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Avancement de la révision du SCOT	0	1
Atteinte objectif 2026 et 2022	0	33% - 17%
Etat de l'action	En cours	En cours
Remarques	Diagnostic réalisé	
EVOLUTION	Elaborer et valider le PADD et les DOO Objectif : finaliser le SCOT pour 2026	

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	Une Gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire	
FICHE ACTION 4	Co-construire un projet exemplaire de lotissement dans le respect des objectifs Air Energie Climat	
PILOTE	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE)	
DESCRIPTION	Accompagner les communes qui souhaitent urbaniser un terrain dont elles sont propriétaires en sélectionnant le projet de lotissement sur des critères environnementaux	
OBJECTIF	1 lotissement intégrant les problématiques « Climat Air Energie » par EPCI	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
1 projet de lotissement exemplaire accompagné	0	1
Atteinte objectif 2026 et 2022	0	100% +50%
Etat de l'action	A lancer	Objectif atteint
Remarques	En 2021, la commune de Larra sollicite le CAUE pour trouver une solution qualitative quant à l'aménagement d'une OAP au contact du cœur de bourg, sur des parcelles communales. L'objectif est de réaliser un concours auprès des lotisseurs et de céder les terrains au lauréat, qui devra respecter le projet proposé. En 2022 un lauréat a été désigné par la commune.	
EVOLUTION	Pas de nouvel objectif car PLH en cours	

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	Une Gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire	
FICHE ACTION 5	Etablir des schémas de gestion des eaux pluviales	
PILOTE	Communes	
DESCRIPTION	Elaborer un schéma des eaux pluviales par commune en lien avec le SMEA	
OBJECTIF	100% des communes ont établi un schéma des eaux pluviales	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
29 schéma communal des eaux pluviales	0	7
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	24%  -26%
Etat de l'action	A lancer	En cours
Remarques	Réseaux 31 en charge de la mise en œuvre des schémas de gestion des eaux pluviales est complètement débordé.	
EVOLUTION	50% des communes ont élaboré un schéma directeur des eaux pluviales	

ORIENTATION STRATEGIQUE 1	Une Gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire	
FICHE ACTION 6	Etablir un schéma et des préconisations sur la qualité de l'air	
PILOTE	SCOT du Nord Toulousain	
DESCRIPTION	Convention SCOT / ATMO Diagnostic qualité de l'air annuel échelle SCOT et EPCI Intégration qualité de l'air dans révision SCOT	
OBJECTIF	1 bilan annuel par an échelle SCOT	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
6 bilans annuels sur la qualité de l'air	1	3
Atteinte objectif 2026 et 2022	16%	50%  0%
Etat de l'action	A lancer	En cours
Remarques	Pas de programme d'action spécifique	
EVOLUTION	Pour suivre le financement via le SCOT pas de nouvel objectif	

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	Des collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique	
FICHE ACTION 7	Renforcer la rénovation de l'éclairage public	
PILOTE	SDEHG et communes	
DESCRIPTION	Transformer les point lumineux en LED Extinction nocturne	
OBJECTIF	1830 points lumineux transformés en <u>Led</u>	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre de points lumineux rénové en <u>Led</u>	0	1124
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	61%  +11%
Etat de l'action	En cours	En cours
Remarques	Nombre de points lumineux 2019 : 6 091 Nombre de points lumineux en 2023 : 7 252 Extinction nocturne 2019 : 0 Extinction nocturne 2020 : 14	
EVOLUTION	Objectif : rénover 706 points lumineux + 100% des communes réalisent l'extinction nocturne sur au moins 1 quartier	

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	Des collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique	
FICHE ACTION 8	Renforcer la rénovation des bâtiments communaux	
PILOTE	Communes	
DESCRIPTION	Rénover thermiquement les bâtiments communaux, diminuer les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables	
OBJECTIF	Rénover 32 bâtiments communaux + Installer 37 unités ENR sur le patrimoine public = 69 projets communaux d'investissement dans la transition énergétique Diminuer de 50% les consommations d'énergie = non évaluable	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre de bâtiments publics rénovés	1	57
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	82%  +32%
Etat de l'action	En cours	En cours
Remarques	Nombre de bâtiments rénové entre 2019 et 2023 : 45 Nombre d'ENR en 2019 : 1 Nombre d'ENR en 2023 : 12 Projets : 34 bâtiments et 18 ENR	
EVOLUTION	Maintenir les objectifs et intégrer dans le dispositif de suivi les bâtiments intercommunaux et les bâtiments tertiaires gérés par les collectivités.	

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	Des collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique
---------------------------	---

FICHE ACTION 9	Manager et mutualiser pour une utilisation sobre de l'énergie dans le patrimoine public
----------------	---

PILOTE	SCOT du Nord Toulousain
--------	-------------------------

DESCRIPTION	Réunion de concertations, achats groupés Embauche d'un CEP
-------------	---

OBJECTIF	Une stratégie à l'échelle SCOT pour piloter la gestion énergétique du patrimoine public : 1 CEP + 1 dispositif de suivi territorial = 2 dispositifs
----------	--

Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre de dispositif	1	1
Atteinte objectif 2026 et 2022	50%	50% 0%
Etat de l'action	En cours	En cours
Remarques	1 CEP embauché au PETR du Pays <u>Tolosans</u> fin 2019	

EVOLUTION	Créer et faire vivre un suivi du patrimoine public (réseaux de correspondant communaux), organisation d'achats groupés ...
-----------	--

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	Des collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique
---------------------------	---

FICHE ACTION 10	Mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
-----------------	---

PILOTE	CC des Hauts- <u>Tolosans</u>
--------	-------------------------------

DESCRIPTION	Définition de la politique locale de prévention des déchets
-------------	---

OBJECTIF	Atteindre 435 kg de déchets ménagers et assimilés/habitant/an en 2025 contre 501 kg en 2019
----------	---

Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Kg de déchets/habitant/an	501	486
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	23% -27%
Etat de l'action	En cours	En cours
Remarques	RAS	

EVOLUTION	Pas de modification de la fiche action
-----------	--


ORIENTATION STRATEGIQUE 2	Des collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique
---------------------------	---

FICHE ACTION 11	Développer le réemploi
-----------------	------------------------

PILOTE	DECOSET
--------	---------

DESCRIPTION	Mettre en œuvre des actions pour valoriser l'économie circulaire
-------------	--

OBJECTIF	1 programme annuel sur le réemploi/an/EPCI = 6 programmes
----------	---

Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre d'actions sur le réemploi	0	1
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	16%  -34%
Etat de l'action	En cours	En cours
Remarques	1 action sur le réemploi en 2022	

EVOLUTION	Vérifier les données sur le réemploi auprès du service déchet Objectif : transformer « programmes » en « actions »
-----------	---


ORIENTATION STRATEGIQUE 3	Une mobilisation du secteur privé
---------------------------	-----------------------------------

FICHE ACTION 12	Organiser puis mettre en œuvre l'accompagnement des particuliers
-----------------	--


PILOTE	SCOT du Nord Toulousain
--------	-------------------------


DESCRIPTION	Mettre en œuvre un dispositif pour accompagner les particuliers dans la rénovation de leur logement
-------------	---


OBJECTIF	1 dispositif d'accompagnement
----------	-------------------------------


Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre de dispositif d'accompagnement	0	1
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	100%  +50%
Etat de l'action	En cours	Objectif atteint
Remarques	1 plateforme départementale	


EVOLUTION	Transfert du pilotage au CD 31
-----------	--------------------------------


ORIENTATION STRATEGIQUE 3	Une mobilisation du secteur privé	
FICHE ACTION 13	Accompagner les artisans pour une rénovation thermique optimisée	
PILOTE	Chambre des métiers et de l'artisanat	
DESCRIPTION	1/ Etat des lieux de l'offre artisanale, 2/ Accompagner les entreprises, 3/ Donner une visibilité sur Internet 4/ Animation territoriale, 5/ Accompagner des équipes d'artisans	
OBJECTIF	1 programme d'accompagnement	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre de dispositif d'accompagnement	0	1
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	100%  +50%
Etat de l'action	En cours	Objectif atteint
Remarques	Etude AREO réalisée en 2021 à l'échelle du PETR Pays <u>Tolosan</u>	
EVOLUTION	Pas de modification de la fiche action	


ORIENTATION STRATEGIQUE 3	Une mobilisation du secteur privé	
FICHE ACTION 14	Accompagner les entreprises dans la transition énergétique	
PILOTE	Chambre de commerces et d'industrie	
DESCRIPTION	Réaliser des diagnostics et un accompagnement pour diminuer les consommations d'énergie	
OBJECTIF	12 entreprises accompagnées à l'échelle de la communauté de communes	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre d'entreprises accompagnées	0	8
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	67%  +17%
Etat de l'action	En cours	En cours
Remarques	8 entreprises accompagnées sur le territoire par la CCI 31	
EVOLUTION	Pas de modification de la fiche actions	


ORIENTATION STRATEGIQUE 3	Une mobilisation du secteur privé	
FICHE ACTION 15	Animer un réseau des entreprises engagées localement	
PILOTE	Communauté de communes des Hauts-Tolosans	
DESCRIPTION	Créer un club entreprises, organiser des animations autour de la transition énergétique	
OBJECTIF	Mettre en œuvre 6 animations sur la transition énergétique à destination des entreprises	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre d'animation	0	0
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	0%  -50%
Etat de l'action	A lancer	A l'arrêt
Remarques	Action non réalisée	
EVOLUTION	Maintenir la fiche action : objectif 3 animation d'ici 2026 via chargée de mission développement économique	


ORIENTATION STRATEGIQUE 3	Une mobilisation du secteur privé	
FICHE ACTION 16	Identifier les secteurs vulnérables aux fortes pluies et à la biodiversité dégradée	
PILOTE	SCOT Nord Toulousain	
DESCRIPTION	Mettre en œuvre un outil cartographique pour identifier les secteurs vulnérables aux fortes pluies	
OBJECTIF	1 cartographie	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre d'étude cartographique	0	0
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	0%  -50%
Etat de l'action	A lancer	A l'arrêt
Remarques	Action non réalisée par le SCOT	
EVOLUTION	Reprise de l'action par la communauté de communes Objectif : réalisation d'un stage pour identifier les secteurs à enjeux et rédiger des notes de terrain pour identifier les solutions.	


ORIENTATION STRATEGIQUE 3	Une mobilisation du secteur privé	
FICHE ACTION 17	Accompagner les agriculteurs dans les secteurs vulnérables aux fortes pluies et à la biodiversité dégradée	
PILOTE	Communauté de communes des Hauts-Tolosans	
DESCRIPTION	Organiser l'accompagnement des agriculteurs identifiés dans les secteurs à enjeux (FA16)	
OBJECTIF	5 campagnes d'information et d'accompagnement	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre de campagne d'accompagnement	0	0
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	0%  -50%
Etat de l'action	A lancer	A lancer
Remarques	Action non réalisée	
EVOLUTION	Suppression de la fiche action et fusion avec la fiche action précédente	


ORIENTATION STRATEGIQUE 4	Porter les ENR à une part significative de la consommation d'énergie	
FICHE ACTION 18	Accompagner les communes dans la création de réseaux de chaleur/froid	
PILOTE	Animateur départemental « chaleur renouvelable » - Soleval	
DESCRIPTION	Réalisation de note d'opportunité, accompagnement des communes	
OBJECTIF	16 notes d'opportunités	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre de notes d'opportunité	3	7
Atteinte objectif 2026 et 2022	19%	44%  -6%
Etat de l'action	En cours	En cours
Remarques	Notes d'opportunités réalisées à Bellegarde-Sainte-Marie, <u>Bretx</u> , <u>Cadours</u> , <u>Launac</u> , <u>Menville</u> , <u>Saint-Paul-sur-save</u> , Larra	
EVOLUTION	Maintien des objectifs de la fiche action	


ORIENTATION STRATEGIQUE 4	Porter les ENR à une part significative de la consommation d'énergie	
FICHE ACTION 19	Créer des réseaux de chaleur/froid	
PILOTE	Animateur départemental « chaleur renouvelable » - Soleval	
DESCRIPTION	Installation de réseaux de chaleur/froid	
OBJECTIF	3 réseaux de chaleur/froid en fonctionnement	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre de notes d'opportunité	0	1
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	33%  -17%
Etat de l'action	En cours	En cours
Remarques	2 projets en étude de faisabilité : Bellegarde-Sainte-marie , Cadours 1 réseau de chaleur réalisé à Larra	
EVOLUTION	Poursuite de la fiche action	


ORIENTATION STRATEGIQUE 4	Porter les ENR à une part significative de la consommation d'énergie	
FICHE ACTION 20	Organiser des réunions d'information proches des sites propices à la méthanisation	
PILOTE	Communauté de communes des Hauts-Tolosans	
DESCRIPTION	Réunions d'information, identification de porteurs de projets	
OBJECTIF	1 réunion d'information	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre de campagne d'accompagnement	0	1
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	0%  + 50%
Etat de l'action	A lancer	Réalisée
Remarques	Action réalisée, la CCHT à organiser plusieurs événement autour de la méthanisation, mais aucun porteur de projet n'a été identifié	
EVOLUTION	Ajouter une autre réunion d'ici 2025 avec GRDF	


ORIENTATION STRATEGIQUE 4	Porter les ENR à une part significative de la consommation d'énergie	
FICHE ACTION 21	Identifier et accompagner les porteurs de projets privés ou publics de projets méthanisation	
PILOTE	Communauté de communes des Hauts <u>Tolosans</u>	
DESCRIPTION	Aide aux études, accompagnement, suivi, aide à la concertation	
OBJECTIF	Accompagner une unité de méthanisation jusqu'aux portes de la construction	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre d'unité de méthanisation accompagnée	0	0
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	0%  -50%
Etat de l'action	A lancer	A Lancer
Remarques	Action non réalisée	
EVOLUTION	Objectif : identifier un porteur de projet Fusionner avec FA précédente	


ORIENTATION STRATEGIQUE 4	Porter les ENR à une part significative de la consommation d'énergie	
FICHE ACTION 22	Mettre en œuvre un cadastre solaire	
PILOTE	SCOT du Nord Toulousain	
DESCRIPTION	Mettre à disposition des habitants et porteurs de projet un outil informatique pour faciliter l'installation de photovoltaïque en toiture	
OBJECTIF	1 cadastre solaire disponible par internet	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre de cadastre solaire	0	1
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	100%  +50%
Etat de l'action	En cours	Objectif atteint
Remarques	Le CEREMA a élaboré un cadastre solaire à l'échelle nationale	
EVOLUTION	Organiser la communication autour de ce cadastre solaire	

ORIENTATION STRATEGIQUE 4	Porter les ENR à une part significative de la consommation d'énergie	
FICHE ACTION 23	Accompagner l'implantation de deux centrales photovoltaïque au sol	
PILOTE	Commune de Grenade	
DESCRIPTION	Projet de 2 centrales dont l'objectif de production est de 16 <u>GWh</u>	
OBJECTIF	2 centrales solaire au sol	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre de centrale photovoltaïque au sol	1	4
Atteinte objectif 2026 et 2022	50%	200%  +150%
Etat de l'action	En cours	Objectif dépassé
Remarques	Grenade :3 sites <u>Engie Green</u> (Prieur, <u>Testet</u> et <u>Mignan</u>) 32 ha 21,39 MWc agri photovoltaïque + 1 site batterie chemin de <u>Mignan NWJoule</u> 17,95 m2 Le <u>Burgaud</u> : 21ha en <u>Agriphotovoltaïque</u> (9MWh)	
EVOLUTION	Pilotage = communes Pas de modification de l'objectif de cette fiche action	

ORIENTATION STRATEGIQUE 5	Participer au développement de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	
FICHE ACTION 24	Etablir un plan de mobilité rural	
PILOTE	SCOT du Nord Toulousain	
DESCRIPTION	Réaliser un diagnostic et une programmation d'investissement	
OBJECTIF	1 plan de mobilité rural : un diagnostic et une planification d'investissement	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre de plan de mobilité	0	1
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	100%  +50%
Etat de l'action	En cours	Objectif atteint
Remarques	Diagnostic réalisé par le CEREMA à l'échelle du SCOT Schéma prévisionnel pistes cyclables réalisé par la communauté de communes Stratégie de développement des mobilités signées avec la Région	
EVOLUTION	Ajouter comme objectif : création d'un dispositif de suivi des pistes cyclables	

ORIENTATION STRATEGIQUE 5	Participer au développement de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	
FICHE ACTION 25	Mettre en œuvre les aménagements prévus dans le Plan de Mobilité rural	
PILOTE	CC des Hauts-Tolosans	
DESCRIPTION	Réaliser des aménagements pour faciliter les mobilités alternatives	
OBJECTIF	30 km de pistes cyclables et 12 parkings de covoiturage = 42 aménagements	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre d'aménagement	0	17
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	40%  -10%
Etat de l'action	En cours	En cours
Remarques	12 km de pistes cyclables réalisés (8,5 km EPCI + 2 km à Merville, 1,5 km à Belleserre) ? 5 parkings covoiturage (Thil, Grenade, Garac, Daux et Cadour)	
EVOLUTION	Poursuite de l'action en ajoutant dans les objectifs les projets structurants prévus dans l'accord cadre avec la Région.	

ORIENTATION STRATEGIQUE 5	Participer au développement de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	
FICHE ACTION 26	Soutenir la création de tiers lieux	
PILOTE	CC des Hauts-Tolosans	
DESCRIPTION	Etude et investissements	
OBJECTIF	Ouverture de 2 tiers-lieux dans un plan intercommunal	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre de tiers lieux	0	0
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	0%  -50%
Etat de l'action	En cours	En cours
Remarques	Etude réalisée, 2 sites identifiés, mais d'autres possibles.	
EVOLUTION	Maintient de la fiche action	

ORIENTATION STRATEGIQUE 5	Participer au développement de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	
FICHE ACTION 27	Intégrer les enjeux « climat air énergie » dans la zone d'activité <u>Mail Tolosan</u>	
PILOTE	CC des Hauts-Tolosans	
DESCRIPTION	La zone du Mails <u>Tolosans</u> intégrera des aménagements en liens avec la transition énergétique (gestion de l'espace, déplacement, énergie ...)	
OBJECTIF	Au moins 5 aménagements directement liés aux enjeux "Climat-air-énergie"	
Etat et avancement de l'action		
	Initial (11/05/2020)	Bilan intermédiaire (fin 2022)
Nombre d'aménagement réalisés	0	0
Atteinte objectif 2026 et 2022	0%	0%  -50%
Etat de l'action	En cours	En cours
Remarques	Etude réalisée, le projet prévoit une voie Verte, 1 tiers-lieu, des bornes recharges VE, des bâtiments éco-conçu, des ENR	
EVOLUTION	Maintien de la fiche action	